



Photo d'illustration

## Projet de parc éolien de **Châteauponsac**

LETTRÉ D'INFO N°1 • Juin 2022

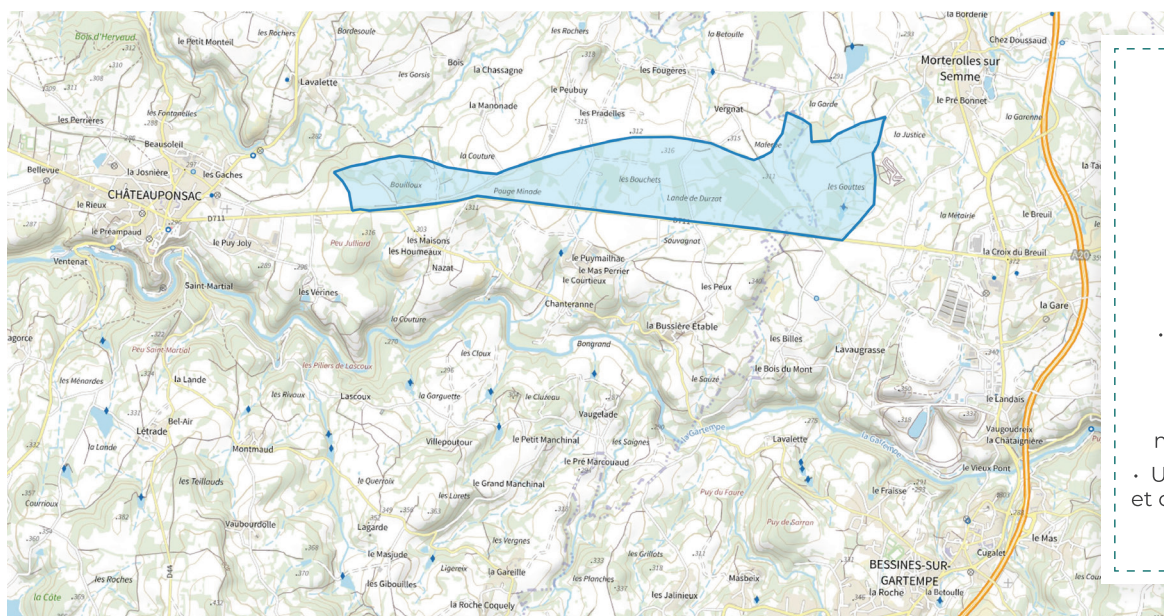
Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans. L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, réside en Poitou-Charentes. Elle **privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois** dans le territoire des projets développés.



Suite à une étude approfondie du territoire départemental, Eolise a **identifié une zone potentielle** pour l'éolien **entre les communes de Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe**. La zone se situe au nord de la départementale 711 entre l'est du bourg de Châteauponsac et la croix du Breuil. Ce projet est actuellement **au stade d'étude**, comme le précise le calendrier prévisionnel au verso. S'il se concrétise, il contribuerait à renforcer le rôle du territoire dans la transition énergétique.

Aujourd'hui, **une éolienne produit en moyenne l'électricité pour 2 500 foyers**. A ce stade, le gabarit des éoliennes et les implantations sont inconnus, mais la zone d'étude pourrait permettre d'accueillir 3 à 5 éoliennes.



### POURQUOI CETTE ZONE D'ÉTUDE ?

- Une zone pouvant accueillir **3 à 5 éoliennes**
- Un projet le **long d'un axe routier** permettant une meilleure insertion paysagère
- Une zone **bien exposée au vent** et qui **respecte les grands enjeux** et la **réglementation** pour protéger la faune et la flore

Les détails du projet sont disponibles sur [www.eolise.fr/projets/chateauponsac/](http://www.eolise.fr/projets/chateauponsac/)

## DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DU PROJET



### QUELLE DISTANCE AUX HABITATION ?

En France, la **distance réglementaire minimum entre une éolienne et une habitation** est de **500 mètres**. Cette réglementation est régie par le code de l'environnement. Elle s'applique à toutes les habitations, qu'il s'agisse d'une maison isolée ou d'un village. Il est **très fréquent que la distance constatée soit supérieure à ce minimum**. C'est notamment le cas lorsque l'étude acoustique le nécessite ou si la zone permet une plus grande distance.



### LES ÉOLIENNES, ÇA FAIT DU BRUIT ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les **émissions acoustiques audibles des éoliennes** sont « **très en-deçà de celles de la vie courante** ». A 500 mètres, le **bruit d'une éolienne** est **évalué à 40 décibels** (à titre de comparaison, le bourdonnement d'un frigo moderne produit 40 décibels et un klaxon 95 décibels).

**9 foyers** de Châteauponsac à Bessines-sur-Gartempe ont **accueilli pendant 1 mois un sonomètre** pour identifier l'ambiance sonore du secteur

## L'ÉOLIEN, UNE RÉPONSE À LA CRISE CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ?



**Dans le contexte de crise énergétique**, l'éolien et le photovoltaïque s'inscrivent comme les solutions les plus efficaces **pour produire une électricité locale** à même d'assurer l'indépendance énergétique du pays. Contrairement aux idées reçues, l'éolien n'a pas besoin de centrales à gaz en remplacement, et **selon le GIEC\* et l'Union Européenne** il fait parti des **solutions à déployer rapidement pour limiter le dérèglement climatique**. Mieux, l'éolien est une aide au pouvoir d'achat des ménages, puisque l'électricité produite par les éoliennes est, depuis fin 2021, environ trois fois moins chère que les prix constatés sur le marché européen de l'électricité.

\* Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



**VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !**

Lucie SIROT • Cheffe de projet • Baptiste WAMBRE • Responsable développement •

Téléphone : **05 49 38 88 25** • Courriel : [l.sirot@eolise.fr](mailto:l.sirot@eolise.fr)

Eolise SAS • 3, av. Gustave Eiffel • 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

Les détails du projet sont disponibles sur [www.eolise.fr/projets/chateauponsac/](http://www.eolise.fr/projets/chateauponsac/)

©fanny-b'Graphik • Ne pas jeter sur la voie publique.